

L'Estéron, l'eau en partage Synthèse des ateliers « Quel avenir pour l'Estéron ? »

Vendredi 28 août 2015
à Roquestéron

Compte-rendu



Compte-rendu

Synthèse des ateliers « L'Estéron, l'eau en partage » Quel avenir pour l'Estéron ?

1/8

En 2015, le Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur a initié un travail sur le bassin versant de l'Estéron, permettant, par la mise en place de démarches participatives :

- d'actualiser, d'affiner et de partager les diagnostics existants ;
- d'établir un état des lieux des différents enjeux liés au cours d'eau de l'Estéron et leurs incidences sur sa qualité ;
- de sensibiliser à ces enjeux les différentes parties prenantes (habitants, communes, touristes, collectivités, etc.), permettant une meilleure appropriation de cette thématique et l'émergence d'actions concertées de valorisation et protection de la ressource en eau ;
- d'accompagner le Parc dans sa réflexion sur la solidarité amont-aval et ses différentes opportunités pour le bassin versant de l'Estéron ;

Après avoir organisé plus de 9 ateliers participatifs et de nombreuses rencontres individuelles, le Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur a organisé une première soirée de synthèse de ce travail, permettant d'échanger sur l'avenir de l'Estéron, le 28 août 2015, à Roquestéron.

Cette soirée a permis de regrouper une trentaine de personnes pour dégager les principales pistes d'actions à mettre en œuvre pour la suite, répondant aux principaux enjeux qui ont émergés lors des précédentes phases d'atelier.

L'ordre du jour de cette soirée était :

18h00 : Introduction/Accueil

18h15 : Présentation des résultats et discussions

18h45 : Atelier : quels projets pour l'avenir de l'Estéron ?

19h45 : Restitution des projets et discussions

20h30 : Buffet de produits locaux

Introduction

Après une introduction de Madame le Maire de Roquestéron et les remerciements pour l'ensemble des participants, une présentation générale du contexte, du Parc naturel régional et de son Conseil de développement est réalisée. Le calendrier de la démarche a été également rappelé (cf. ci-dessous).

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
« Diagnostic Partagé »									
		« Enjeux »							
			« Propositions »						
							« Suivi/Valorisation »		
Mise en œuvre des outils participatifs pour la réalisation de toutes ces phases Ateliers, Forum ouverts, Spectacles, Conférences, etc.									
Réunions du groupe de travail eau du CdD mensuellement									
Comité de suivi			Comité de suivi			Comité de suivi			

Présentation des résultats

Maéva Chodorowski, étudiante-stagiaire au sein du Conseil de développement depuis le mois de mars, présente les résultats des ateliers et rencontres organisés jusqu'alors. Ces ateliers ont permis de dégager 5 principaux enjeux et quelques pistes de propositions, qu'il s'agira d'affiner dans la suite de la démarche :

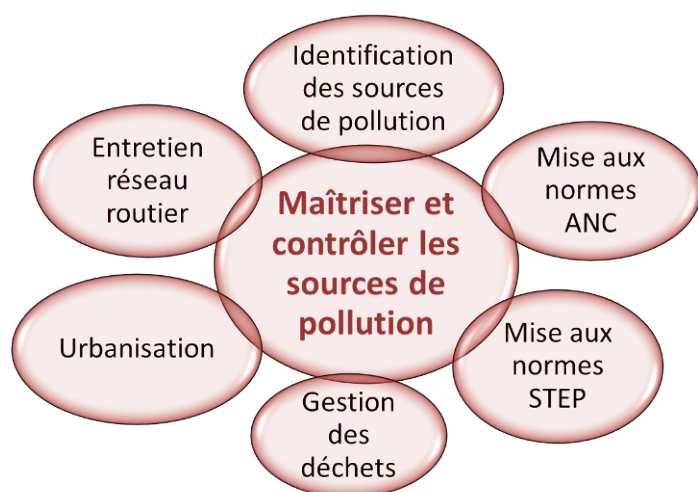
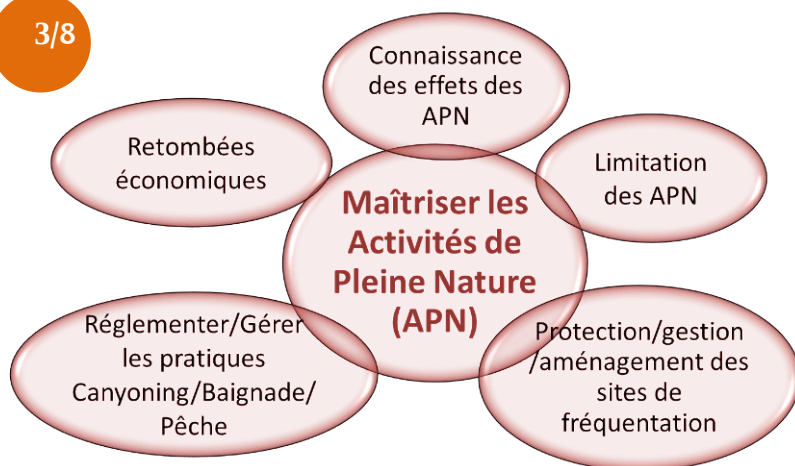
- 2 enjeux thématiques :
 - Maîtriser et contrôler les sources de pollutions
 - Maîtriser les Activités de pleine nature (APN)
- 3 enjeux transversaux :
 - Responsabiliser les usagers et les habitants
 - Maintenir le potentiel naturel (équilibre des écosystèmes/biodiversité)
 - Mettre en place une gestion globale et concertée / gouvernance territoriale

Ces enjeux ont été présentés avec les différents « aspects » qu'ils couvrent : cf. schémas ci-dessous.

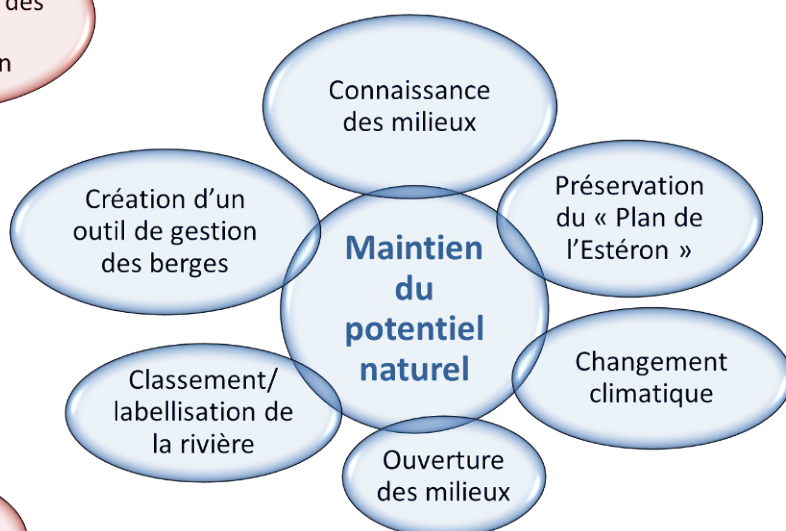
Après cette présentation, quelques échanges sur les différents enjeux présentés, et notamment sur les activités de pleine nature, ont débuté dans la salle. Afin de ne pas rester uniquement sur des constats et des éléments d'état des lieux mais de bien co-construire des pistes de propositions, les participants ont été invités à se répartir en ateliers.

ENJEUX THEMATIQUES

3/8



ENJEUX TRANSVERSAUX



Atelier : quels projets pour l'avenir de l'Estéron ?

Les participants ont ensuite été séparés en deux groupes, travaillant sur les deux enjeux thématiques principaux. Chaque groupe avait pour objectif de formaliser des projets concrets à mettre en œuvre, répondant à l'enjeu thématique et aux trois enjeux transversaux. Après une présentation des objectifs de l'atelier et de quelques propositions recueillies lors des précédents ateliers, chaque participant a d'abord pu se présenter et faire part des propositions qui lui semblaient prioritaires.

Les principales actions proposées ont fait l'objet de brefs échanges afin d'identifier les contours d'éventuels projets susceptibles d'être présentés aux instances techniques ou décisionnaires du PNR, en vue de leur prise en compte dans les programmes et appels à projet bénéficiant de financements, notamment européens (Leader, Espaces Valléens, Alcotra etc.).

4/8

Voici les résultats des deux ateliers :

■ **Enjeu : Maîtrise des activités de pleine nature (APN)**

L'atelier a confirmé les pistes de solutions envisagées par les précédents ateliers, mettant un accent particulier sur la notion de limitation de la fréquentation et sur la nécessité de mobiliser des ressources financières.

Il en est aussi ressorti que la pratique des APN doit s'adapter et être dimensionnée aux caractéristiques des sites et à leur capacité de « charge ».

Le consensus est clair sur la nécessité d'offrir la possibilité de pratiquer des activités de pleine nature aux résidents et aux usagers en séjour sur le territoire ainsi qu'aux « excursionnistes », même si le cumul est potentiellement à l'origine des sur-fréquentations dommageables à l'environnement.

Les principales propositions et priorités sont :

■ **1 - Informer, éduquer, responsabiliser les usagers.**

Ceci concerne aussi bien les résidents, les visiteurs en séjour ou en excursion, les professionnels du tourisme, les groupes, etc. :

- o **réalisation de brochures** disponibles largement sur le territoire
- o **mise en place de panneaux d'information** systématique sur les sites
- o **mise en place d'un organe central** (office, association, etc.) pour la sensibilisation et l'information des différents publics et usagers
- o **mise en place d'éco-gardes** assermentés participant à l'information des usagers et au rappel des règles ainsi qu'au respect de la réglementation. Au besoin, ils pourraient verbaliser les contrevenants

■ **2 - Aménager et gérer les sites afin de réguler et de sécuriser**

- o **Mettre en place une coordination sur l'ensemble des sites du bassin versant**, permettant une cohérence et complémentarité voire une synergie des actions et une répartition des charges sur les milieux.
- o **Limitation de la fréquentation des sites :**
 - Concernant le canyoning, il est proposé d'étudier la possibilité de **limiter l'accès aux 'grands sites' aux seuls professionnels et clubs agréés**, disposant de l'encadrement technique suffisant et s'engageant dans la préservation du patrimoine naturel. Il a été aussi proposé un enregistrement préalable et la mise en place de quota par club et par jour. Ces clubs s'acquitteraient pour chaque pratiquant d'une participation financière (cf. proposition 3)

- Concernant les sites de baignade, cette limitation pourrait être le résultat d'une meilleure **application par les autorités responsables des réglementations existantes et par un plus grand respect de ces règles par les usagers.**

- o Cet objectif de limitation de la fréquentation serait plus facilement atteint par **l'aménagement et une gestion adaptée des sites les plus fréquentés** : création de parkings, mise en place de services et commodités (toilettes, navettes, etc.)

La valorisation des services rendus par la nature pourrait constituer l'un des moyens pour mettre en œuvre ces propositions (cf. proposition 3)

Ces aménagements et cette gestion nécessitent une meilleure connaissance des milieux et des impacts des activités de pleine nature sur la ressource et les milieux » (cf. proposition 4)

5/8

■ **3 - Développer la mobilisation de ressources financières afin d'entretenir les sites et d'en assurer la surveillance**

- o la mise en place d'une **vignette/macaron** permettant un accès aux sites. Ceci pourrait s'appliquer aux professionnels et clubs, ainsi qu'aux particuliers utilisant ces espaces. Ces ressources pourraient permettre la création d'emplois permanents et/ou saisonniers, assurant une présence sur les sites les plus fréquentés ainsi que des campagnes d'information.
- o la mise en place de **services et de commodités payants** (parkings par exemple) permettant de participer au financement des actions de prévention, de surveillance et d'entretien des sites ainsi qu'aux investissements nécessaires pour l'aménagement des sites.
- o les sommes des amendes récoltées pour non-respect de la réglementation des sites pourraient être utilisées pour leur aménagement et/ou des dispositifs de sensibilisation.
- o Mise en place d'un dispositif de **solidarité financière** : les bénéficiaires des ressources 'naturelles' contribueraient financièrement pour préserver le potentiel naturel du bassin versant. Plusieurs pistes sont à étudier dont notamment : les taxes sur les factures d'eau, les transferts financiers entre communes urbaines et communes rurales, le financement de projets de préservation par les agglomérations, etc.

■ **4 - Poursuivre la connaissance de la ressource en eau du Bassin versant de l'Estéron et de son potentiel naturel**

- o Etude des impacts des APN et du réchauffement climatique sur la rivière et analyse différenciée de leurs effets
- o Etude de l'évolution de la biodiversité (faune aquatique-flore)
- o Etude des solutions retenues sur d'autres sites (Verdon, Pont du Gard, autres pays européens, etc.).

■ **5 - Gouvernance**

- o Mise en place d'une **stratégie partagée** entre toutes les communes du bassin versant et d'une coordination entre les nouvelles intercommunalités qui couvrent ce territoire
- o Mise en place d'un « **organe** » **associant les différents acteurs du territoire** (élus, institutions, associations, citoyens etc.) pouvant prendre en charge des actions de sensibilisation voire la gestion de certains sites.

■ Enjeu : Maîtrise des sources de pollutions

Cet atelier a également conforté les résultats obtenus précédemment, révélant des opérations à mener liées à l'aménagement, à l'éducation et à la surveillance dans l'objectif de maîtriser les sources de pollutions.

Le groupe a essentiellement débattu autour des pollutions liées à la fréquentation des sites touristiques. Cependant, d'autres sources de pollutions ont émergé au cours des précédents ateliers ainsi que des pistes de propositions y afférant. Elles sont donc reprises ci-dessous.

6/8

■ 1 - Améliorer l'assainissement et la gestion des boues d'épuration

- o **Mise aux normes et constructions de stations d'épurations** (doivent être exemplaires) :
 - Recherche et/ou mise en œuvre de solutions alternatives à moindre coût
 - Mise en place de réseaux séparatifs
 - Financement par la solidarité des bénéficiaires d'une eau propre
- o **Mise aux normes de l'assainissement non collectif (ANC) :**
 - Recherche de solutions alternatives de traitement et attributions d'aides publiques pour les études ou l'achat de matériel. Cela pourrait notamment se faire par la mise en place d'une centrale d'achat pour les solutions d'assainissement
 - Mise en place d'une réglementation plus sévère
- o **Amélioration de la transparence et de la connaissance sur le devenir des boues d'épuration** (épandage notamment) : qu'en fait-on aujourd'hui ? quel impact sur l'environnement ? etc.

■ 2 - Améliorer la gestion des déchets :

- Mise en place de plus de déchetteries
- Mise en place d'une signalétique adaptée, notamment à proximité des sites où il y a de nombreux déchets ou décharges sauvages
- Mise en place d'une gestion de proximité des déchets verts : achat collectif de broyeur, composteurs collectifs, etc.

■ 3 - Maîtrise des pollutions liées aux réseaux routiers :

- Amélioration de la connaissance de l'impact du sel mis sur les routes
- Utilisation d'alternatives : gravillons ou sable notamment
- Raisonner les quantités de sel sur les routes
- Campagne « o phyto » pour la gestion des voiries, communales et extra communales.

■ 4 - Aménager et gérer le bassin versant

- o **Mise en place d'un outil de gestion du bassin versant dans sa globalité** (réserve naturelle ? Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ? Label ? Autre ?)
- o **Aménager les sites de fréquentation** pour limiter les pollutions afférentes à cette fréquentation : parking, poubelles, encadrement des feux, etc.

■ 5 - Eduquer et sensibiliser tous les publics

- o **Mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement** (tous publics) : notamment sur les déchets, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, sur l'utilisation des produits ménagers et l'utilisation d'engrais chimiques, sur l'impact d'un assainissement non aux normes, etc.. Ce programme éducatif doit être réalisé sur le long terme, avec les corps enseignants et il est

indispensable d'y associer les parents d'élèves.

Ce programme pourra s'élaborer en s'appuyant sur des démarches concrètes facilitant l'éducation et la sensibilisation :

- Campagnes du PNR sur un thème particulier
- Etudes des pratiques dans les jardins de particuliers et leurs évolutions
- Etudes des pratiques des communes et leurs évolutions
- Mise en place d'une démarche « Communes 0 phyto »
- Promotion des pratiques alternatives
- Création de filières de compostage
- Sensibilisation à l'utilisation abusive du Chlore
- etc.

7/8

- o **Mise en place de moyens d'information multilingues** (signalétique, site internet, QR code, etc.) pour sensibiliser sur les pollutions, sur les consignes à respecter (tri, durée de décomposition, consignes de sécurité, etc.)

■ **6 - Surveiller les sites voire réprimer les contrevenants**

- o **Mettre en place des dispositifs de surveillance** de type « voisins vigilants » pour signaler les pollutions.
- o **Présence de (plus de) gardes et/ou d'agents de sensibilisation** sur les sites fréquentés, assermentés pour pouvoir faire respecter la loi en cas de réfractaires.

■ **Enjeu transversal : la responsabilité des usagers et leur appropriation du territoire**

Evoqué dans les deux ateliers de façon forte, la responsabilisation des usagers du bassin versant de l'Estéron apparaît comme un enjeu important auquel il est important de répondre.

Parmi les pistes d'actions proposées pour y arriver, notamment en informant et sensibilisant, nous pouvons noter :

■ **1 - Obtenir une meilleure connaissance pour mieux informer et sensibiliser et pour favoriser l'appropriation de tous**

Cette connaissance implique un travail multi partenarial et transversal entre toutes les structures œuvrant sur le territoire du bassin versant : fédérations (chasse et pêche notamment), associations naturalistes, associations de protection, Conseil scientifique du PNR, institutions, etc.

Tous ces acteurs pourraient regrouper leurs données et leurs inventaires au sein d'un observatoire participatif de l'eau et de ses milieux, spécifique à l'Estéron ou s'intégrant dans un observatoire plus large.

Ces démarches de connaissance et d'inventaires doivent permettre de fédérer les acteurs de ce bassin versant, favorisant son appropriation.

■ **2 - La mise en place d'une communication et information adaptée pour une meilleure appropriation du bassin versant et de ses enjeux**

- o Réaliser des panneaux d'information avec les enfants des villages, reprenant les écoGESTES.
- o Réaliser une bande-dessinée ou autre support pour faciliter la communication
- o Faire de la pédagogie : stages artistiques à la découverte des milieux, sorties avec des

naturalistes

- o Ancrer un sentiment d'appartenance à ce bassin d'appartenance : logo « j'aime ma rivière » par exemple.

■ 3 - La surveillance et le respect de la loi

- o Veille écologique
- o Démarche type « Voisins vigilants »
- o Démarche type « Lanceur d'alertes »
- o Moyens à mobiliser : gendarmerie, police de l'eau, gardes assermentés

8/8

Il est à noter que la dimension collective de ces actions est primordiale, les communes ayant souvent les mêmes problématiques. La mise en réseau est donc indispensable.

Conclusion

Cette soirée a donc permis de compléter les résultats de tous les ateliers réalisés sur le bassin versant de l'Estéron et de dégager les priorités d'actions à mener pour la suite afin de valoriser et préserver le bassin versant, pour répondre aux différents enjeux.

La sensibilisation et l'éducation, l'aménagement de certains sites et une meilleure connaissance des milieux et des impacts de certaines activités semblent être les points clefs souhaités par les participants.

Ces pistes de propositions doivent maintenant être affinées et/ou mises en œuvre. Elles seront présentées au Comité de suivi de l'étude (ensemble des partenaires) et aux élus du Comité syndical du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Buffet de produits locaux

À l'issue de cette soirée de travail, un buffet de produits locaux a été proposé aux participants, permettant de valoriser les productions locales du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Ont ainsi été proposés :

- ❖ Olives et pâte d'olives, **La Ferme du Riolan, Sigale et L'olivaie des Fons Bourdouos, Saint-Cézaire sur Siagne**
- ❖ Fromages de chèvre, **Chèvrerie Fanara, Saint-Antonin**
- ❖ Saucisson, Boucherie la Roquéroise, Roquestéron
- ❖ Tomme de vache, **GAEC Serre-Lions, Saint-Antonin**
- ❖ Pissaladières, **Boulangerie Garnier, Roquestéron**
- ❖ Pain, **Fournil du Collet, La Penne**
- ❖ Miel, **Les Ruchers de Sallagriffon**

Saint-Vallier de Thiey, le 28 novembre 2015